

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AT_2024_3787
Arrêté Temporaire

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

MESURE DE POLICE IMMEUBLE RUE DU ROULE

Arrêté de mesure de police pris lors de l'astreinte élu du 2 octobre 2024.

**Pour le Maire et par délégation, la Maire adjointe
Claudine Sourisse**

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AT_2024_3787

MESURE DE POLICE

OBJET

ADRESSE (S)

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants et les articles L2213-1 et suivants,

VU le code pénal, notamment l'article R.610-5,

VU le Code de la route, notamment les articles R412-6 à R 413-17 et R 412-49 à R 417-7, R 417-10, et L 325-1 et suivants,

VU l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre 2023 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

6.1 Police municipale

CONSIDÉRANT *la danger représenté par l'immeuble situé 43 rue du soul 50100 Cherbourg Cotentin*

CONSIDÉRANT l'urgence à prendre les mesures permettant de circonscrire ce risque,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} – Il est prescrit les mesures suivantes à compter du *2 octobre 2024*,
interdiction de circuler piétons et voitures
rue du soul protégée à Cherbourg en Cotentin
et interdiction d'habiter et de pénétrer au
41, 43, 45

ARTICLE 2 – Les mesures visées à l'article 1^{er} s'appliquent jusqu'à la fin

ARTICLE 3 – Le cas échéant, les véhicules en infraction au présent arrêté sont enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 5 - MM. le Directeur Général des Services, la Directrice Générale Adjointe du Pôle Patrimoine et Cadre de Vie, Directeur Général Adjoint du Pôle Proximité-citoyenneté, le Commissaire Central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

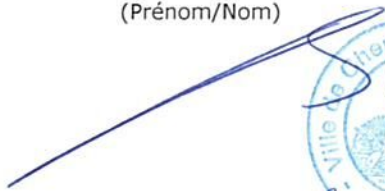

Cherbourg-en-Cotentin,

Le 02/10 2024,

Pour le Maire, par délégation,

le Maire Adjoint d'astreinte,

(Prénom/Nom)



Soumise Jadin